



Droits de douane: le président de Richemont veut croire à une solution négociée pour la Suisse

(), (AFP) -

Le président du géant du luxe Richemont, propriétaire de la maison de joaillerie Cartier, veut croire à une solution négociée pour la Suisse sur les droits de douane aux Etats-Unis, a-t-il affirmé mercredi, estimant que le groupe reste "en bonne position" à long terme.

"Je suis en contact avec le gouvernement suisse et les chefs des négociations aux Etats-Unis" et "je suis assez confiant que nous trouverons une solution", a déclaré Johann Rupert, lors de l'assemblée générale annuelle à Genève.

En août, la Suisse a été sonnée par les droits de douane de 39% imposés par la Maison Blanche, contre 31% initialement annoncés début avril. La présidente de la Confédération, Karin Keller-Sutter, qui est également ministre des Finances, et le ministre de l'Economie Guy Parmelin, s'étaient alors rendus en urgence à Washington pour tenter - en vain - d'infléchir la position américaine.

M. Parmelin y est retourné la semaine passée pour rencontrer les ministres du Commerce, Howard Lutnick, et des Finances, Scott Bessent, et le représentant au Commerce Jamieson Greer. M. Parmelin a évoqué des "discussions constructives", sans fournir de détails.

Ces droits de douane de 39% sont un coup dur pour l'horlogerie, qui doit produire ses montres en Suisse pour pouvoir y apposer le fameux label "Made in Switzerland" (Fabriqué en Suisse), symbole de la tradition horlogère helvétique.

Avec l'incertitude entourant encore ces droits de douane, on ne peut pas "faire de prédition à six mois" ou même "à trois mois", a souligné M. Rupert pendant l'assemblée générale.

"Mais nous y arriverons", a affirmé le milliardaire sud-africain, qui a créé Richemont en 1988. Le groupe a déjà affronté d'autres périodes difficiles comme la pandémie de Covid-19 ou la guerre en Ukraine, a-t-il cité en exemple, et reste en "bonne position" à long terme, selon lui.

- Pas de "court-termisme" -

Durant l'exercice 2024/2025 (clos fin mars), Richemont fait croître son chiffre d'affaires de 4%, à près de 21,4 milliards d'euros malgré une demande en berne en Chine. Le groupe a mieux résisté que plusieurs de ses concurrents grâce à la joaillerie, un segment plus résistant dans les périodes de ralentissement de la consommation.

Lors de l'assemblée générale, M. Rupert est revenu sur la question des deux classes d'actions, qui avaient été au cœur d'un bras de fer avec un fonds activiste en 2022.

Les actions Richemont se décomposent en deux catégories, d'un côté des actions A cotées en Bourse et de l'autre des actions B qui sont détenues par la Compagnie Financière Rupert. Ces actions B représentent 10,18% du capital mais 51% des droits de vote, ce qui permet à M. Rupert de contrôler l'entreprise et de défendre son indépendance.

"J'ai été approché ces dernières années par les suspects habituels", a-t-il expliqué devant ses actionnaires, sans les nommer, précisant qu'il avait "décliné" leurs propositions. Le groupe s'est régulièrement trouvé au coeur de rumeurs de presse évoquant l'intérêt de ses concurrents français Kering et LVMH.

Selon M. Rupert, cette structure qui protège l'entreprise permet de mettre en oeuvre des stratégies à long terme, dans ce secteur où le succès d'une marque ne naît pas "du jour au lendemain".

Dans ce secteur, "on ne peut pas faire de court-termisme", a-t-il défendu.
noo/apo/clr

Afp le 10 sept. 25 à 18 11.